

G.C.L

RAPPORT MORAL 2020

Annus horribilis , tel pourrait être le qualificatif de cette quarante cinquième année loin d'être prévisible au cours de laquelle nous avons perdu de nombreux amis et qui a laissé des traumatismes psychiques assez sévères chez beaucoup d'autres.

Qu'en sera-t-il de la quarante sixième, nul ne le sait mais restons optimistes et positifs car depuis la création de notre association nous avons toujours su rebondir et faire face aux problèmes et il n'y a aucune raison que cette crise sanitaire qui perdure nous empêche d'aller encore et toujours de l'avant.

Cette année notre effectif était constitué de 81 membres ce qui représente une diminution de 13 par rapport à l'année 2019.

Six membres de Droit (inchangé) ; 29 membres Actifs (inchangé) ; 0 membre Bienfaiteur (-1) ; 46 membres Associés (-12).

Le rapport financier fait apparaître un excédent de 269,20 € avec un budget prévisionnel de 33 000 € réalisé à 60%.

Nous remercions la ville de LE THILLOT et son Maire Monsieur Michel MOUROT qui répond toujours favorablement quand on le sollicite pour une aide matérielle et pour la subvention de 5 000 € qui sert à couvrir toutes nos charges (eau, électricité, chauffage , entretien et taxe foncière), remerciements à la ville de RUPT SUR MOSELLE et à son Maire Monsieur Stéphane TRAMZAL pour la subvention de 30 €.

Nous remercions également LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES, son Président Monsieur François VANNSON et nos Conseillers Départementaux Madame Catherine LOUIS et Monsieur Dominique PEDUZZI pour l'attribution des subventions 2020 de 200 € pour la Pétanque et de 360 € pour le Sport-Boules.

Nous remercions aussi la Caisse locale du Crédit Agricole et sa Présidente Madame Marise THIEBAUTGEORGES ainsi que la Caisse locale du Crédit Mutuel et son Président Monsieur André-Jean HENNY qui nous ont alloué respectivement les sommes de 400 € et de 500 € pour nos activités sportives fédérées.

Nous remercions également toutes les personnes, commerçants et artisans de la région pour leurs dons en nature ou en espèces ainsi que les Journaux du Net REMIREMONTINFO.FR et REMIREMONTVALLEES.COM, l'hebdomadaire l'ÉCHO DES VOSGES qui annoncent nos manifestations et relatent régulièrement le déroulement de nos activités.

SECTION CULTURE

La Bibliothèque gérée par Brigitte RAMPAZZO fonctionne à la demande.

Créé en juillet 2011 le site de l'association dont l'adresse est « gcl1976.e-monsite.com/ » a reçu depuis le début la visite de 75 000 personnes qui ont consulté environ 205 000 pages, le site en compte 172.

On y trouve toutes les informations actualisées ce qui est un outil indispensable de communication pour les adhérents, surtout en cette période difficile.

Le programme de visites culturelles établi pour 2020 n'a pu être réalisé, souhaitons qu'il puisse l'être en 2021.

SECTION SPORT-LOISIRS

LA PETANQUE LOISIR

Comptait 26 adeptes qui se sont retrouvés 45 fois les mardis de préférence hors confinement de début septembre 2019 à fin octobre 2020 pour la vingt et unième saison dotée depuis 2016 du Trophée Pierre VINCENT.

Il a été remporté par Antoine CUNAT qui devance Gilles LAMBOLEY et Daniel REDOUTE. Aucun concours n'a pu être organisé car notre organisme de tutelle la FFPJP en accord avec le ministère des Sports nous a imposé des mesures sanitaires extrêmement contraignantes que nous avons jugées irréalisables sans dérapages en accueillant un public pouvant varier dans une fourchette de 40 à 80 personnes.

Pour la prochaine saison 2020-2021 nous espérons pouvoir organiser la vingt deuxième édition du Trophée des mardis et les autres concours que nous avons l'habitude de mettre sur pied.

LA PETANQUE ET JEU PROVENCAL COMPETITION

Comptait 17 licenciés soit 2 de moins que l'an passé.

Trois joueurs n'ont pas repris leur licence et un nouveau joueur a adhéré.

L'activité a tenu son Assemblée Générale mardi 27 octobre avec la présence de 8 personnes.

Cette année la saison estivale s'est terminée avant même d'avoir commencée, seuls les concours hivernaux ont pu se dérouler normalement.

Le GCL est classé 32ème sur 39 clubs vosgiens en terme d'effectif.

Le club a été représenté aux deux assemblées générales du CD88 (SAINT-ETIENNE LES REMIREMONT et GOLBEY).

Environ 200 kms ont été parcourus au nom du club soit environ 70 € de frais de déplacement.

Avec le soutien financier de la caisse locale du Crédit Agricole nous avons mis sur pied l'hiver passé neuf concours hivernaux sur invitations, LA BRESSE en a remporté 4 et le GCL 5.

Le samedi 10 octobre Claude GERMAIN a remporté le tête à tête du club en disposant de Frédéric VINCENT en finale et la consolante a vu la victoire de Gérard COMTE face à Antoine CUNAT.

Pour la prochaine saison nous avons déjà programmé l'organisation de concours sur invitations en hiver (8 doublettes homogènes) dont certains ont été et seront annulés.

Nous avons engagé deux équipes en Championnat des Clubs (Open et Vétéran) et nous souhaitons accueillir une rencontre dans chaque catégorie.

LE TENNIS DE TABLE LOISIR

Les séances se déroulent toujours les mardis à partir de 16h30 et depuis cette année les vendredis à partir de 15h sous la responsabilité de Brigitte RAMPAZZO.

LE SPORT-BOULES LYONNAISES COMPETITION

Comptait 11 licenciés en 2019-2020 soit un de plus que la saison précédente.

L'activité a tenu son Assemblée Générale mardi 8 septembre avec la présence de 7 personnes.

L'Assemblée Générale du Comité Bouliste Départemental des Vosges s'est tenu au THILLOT le dimanche 27 septembre 2020.

Notre vingtième saison d'activité qui a bénéficié du soutien financier de la caisse locale du Crédit Mutuel s'est terminée à NANCY le 7 mars après avoir participé à seulement 6 concours, GERARDMER, VITTEL (deux fois), LUXEUIL, ASM BELFORT et NANCY.

Le meilleur résultat fut la place de finaliste obtenue au concours 8 quadrettes de LUXEUIL le 1er décembre 2019.

1 400 Kms ont été parcourus réunions comprises soit 450 € de frais de déplacement plus 450 € de frais de restauration à la charge des joueurs.

Le quinzième trophée interne de la semaine les jeudis de juin à octobre ; Trophée Roger MAISON a été remporté par Brigitte RAMPAZZO qui devance Irène OUDOT et Antoine CUNAT.

Sont programmés pour la saison 2020-2021:

Le Huitième Challenge Pierre POIGNET le jeudi 8 Juillet 2021 (16 quadrettes) à 9H.

Le Challenge de la Ville du THILLOT le dimanche 1er Août 2021 (32 doubles) à 9H.

Le Challenge des Mynes du THILLOT le dimanche 19 Septembre 2021 (16 quadrettes) à 9H.

Le seizième trophée interne, Trophée Roger MAISON les jeudis de mars à octobre.

SPORT ET VIE

Cette année par la force des choses nous sommes restés confinés donc le programme 2020 des randonnées pédestres et des visites de certains sites remarquables sera appliqué en 2021 si tout va bien.

TRAVAUX

Comme tous les ans il a fallu entretenir le bâtiment et les aires de jeux, merci à tous ceux toujours aussi nombreux qui participent à ses travaux indispensables.

Seule la réalisation de portes-boules en début d'année a pu se faire, la remise en état de l'éclairage des aires de jeux de Pétanque et de Lyonnaise prévue pour cette année sera la priorité pour la saison prochaine.

MANIFESTATIONS

En dehors des concours hivernaux de Pétanque nous n'avons pas pu organiser d'autres manifestations sportives.

L'AVENIR

Malheureusement notre liberté d'entreprendre est restreinte par cette crise sanitaire, nous ne pouvons que le déplorer et souhaiter que les décisions prises en haut lieu en fonction de l'évolution de l'épidémie nous fassent sortir de ce cauchemar le plus tôt possible.

Il y a du nouveau aussi pour les dirigeants d'associations l'année prochaine.

En effet suite aux révélations de cas de violences sexuelles dans le sport français, le Ministère met en place un contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles pour mettre fin à ce fléau et sécuriser les pratiquants, en particulier les mineurs, et leur famille.

La Ministre des Sports a donc demandé de généraliser le contrôle de l'honorabilité, actuellement en vigueur pour les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle, à tous les encadrants bénévoles et aux membres des équipes dirigeantes des associations sportives de l'ensemble des fédérations sur tout le territoire national.

Nous avons été confrontés par le passé par deux fois à ce phénomène et les mesures de prévention adéquates ont été prises immédiatement par l'association et c'est de bonne grâce que nous nous plierons à cette nouvelle contrainte car il s'agit d'une cause juste et nécessaire.

CONCLUSION

Cette crise met en évidence une fois de plus le fait que l'Etat par le biais de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations se soucie peu des petites associations et cela depuis 2009 dernière année où nous avons pu bénéficier d'une subvention il est vrai qu'en 2008 une crise bancaire et financière était aussi passée par là .

D'ailleurs les propos tenus récemment par la ministre des Sports sur la chaîne sportive Bein ont le mérite d'être clairs et sans ambiguïté, pour elle l'Etat prend en charge le sport de haut niveau et il revient aux collectivités locales de s'occuper du sport amateur.

On s'en accommodait grâce à la réserve parlementaire mais voilà malheureusement celle-ci s'est envolée vers d'autres cieux en 2017.

Pour être honnête il faut quand même reconnaître l'utilité de posséder l'agrément Jeunesse et Sport et d'être affilié à des fédérations sportives nationales, éléments indispensables qui nous permettent de pouvoir obtenir diverses subventions comme celles des communes et du Conseil Départemental, d'être éligible au mécénat d'entreprises et d'être une association pouvant recevoir des dons déductibles de l'impôt sur le revenu.

Aujourd'hui pour avoir des aides d'Etat il faut être association employeur alors que celles qui fonctionnent exclusivement avec des bénévoles sans aucun salarié représente environ 85% des 1,5 millions d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901.

Il serait peut-être temps de dépoussiérer cette loi et de faire le tri dans cette jungle en séparant les petites associations comme la nôtre fonctionnant uniquement avec des bénévoles de celles qui sont de véritables entreprises commerciales en termes de salariés en les assimilant ce qui serait plus logique à des TPE, PME, voire plus car la plupart d'entre-elles s'appuie sur une relation entre un prestataire, le salarié et son client, l'adhérent, ce qui est loin de l'esprit du législateur du début du XXème siècle.

En résumé une année 2020 tronquée où grâce à la subvention de la ville du THILLOT, à nos sponsors et à nos mécènes nous avons pu heureusement nous en sortir du point de vue comptable.

Restons optimistes comme le budget prévisionnel l'indique et que le GCL continue à être une association propre et libre.